

Servian : honte au procureur Yvon Calvet qui accuse la victime, Daniel Malgouyres, d'homicide volontaire

écrit par pier | 8 octobre 2017

Daniel Malgoures, qui porte encore les traces des coups qu'il a reçus de celui qu'il a fini par tuer, sort de sa garde à vue.

36 heures de garde à vue. Mis en examen pour homicide volontaire. Enquête pour déterminer s'il a agi en état de légitime défense. Et Yvon Calvet d'oser rappeler à la victime qu' il faut que *"la riposte soit proportionnelle et simultanée à l' agression et que l'acte de riposte corresponde à une absolue nécessité"*.

Ben voyons. Bref, s'il est prouvé que les deux agresseurs ont attaqué au couteau, à mains nues ou avec une barre de fer, Daniel Malgoures sera accusé d'avoir utilisé de riposte disproportionnée avec son fusil.

Bref, quand, en pleine nuit, vous êtes attaqué par deux salopards, que vous vous faites défoncer la gueule, qu'ils s'en prennent à votre femme handicapée, vous devez essayer désespérément d'attraper le rouleau à pâtisserie pour vous défendre... en laissant de côté le fusil à votre portée.

C'est monstrueux, inadmissible... et il nous faut faire pression sur les politiques et les medias pour obtenir le droit, légitime et sans restriction à la légitime défense. Tantpis pour les agresseurs. S'ils savent qu'ils risquent d'être tués, ils voleront, violeront, agresseront, tortureront, tueront.. un peu moins. C'est ce qui se passe aux Etats-Unis, où les malfaiteurs savent que leurs victimes peuvent être armées et seront décorés s'ils les tuent. Point barre.

Christine Tasin

Note de Dorylée sur la légitime défense

L'agression est par essence illégitime quel que soit le but visé. La défense est donc forcément légitime. La fable de la proportionnalité entre les moyens de l'attaque et ceux de la défense ne sert qu'à alimenter les joutes verbales dans les prétoires tandis que la victime se languit en prison en attendant de savoir qui de son avocat ou de l'avocat général à le plus de talent oratoire. Il faut absolument que l'agresseur ait tort quels que soient les effets de la défense : il a choisi d'attaquer il doit assumer toutes les conséquences de son choix. D'autant plus qu'il a eu le temps de préparer son agression et ses moyens tandis que la victime est prise de court et fait face dans l'urgence sans voir forcément les idées très claires si elle est réveillée en sursaut, frappée par surprise, très occupée, handicapée... Il est également entendu que nul n'a l'obligation de fuir devant un agresseur. Le mahatma Gandhi, apôtre de la non-violence a lui-même déclaré : » Je n'hésite pas à dire que là où existe seulement le choix entre la lâcheté et la violence, il faut se décider pour la solution violente « . De la part de notre justice » Mur des Cons » il faut s'attendre au pire...

Quand on pense à ce que Yvon Calvet fait subir à Daniel Malgouyres, bon paysagiste, bon chasseur de nuisible... On est révolté.

Tout cela se passe pas loin de chez moi

J 'avais vu le propriétaire en Juillet (dois je dire la victime ou l assassin ? ?

Un homme charmant, gentil, pas du tout l'allure d 'un cow boy, pas jeune non plus.

Une fois de plus la HONTE pour les institutions françaises.

Un paradis...

Vidéo de quelques années (voyez les victimes)

.Et c'est cet homme-là qui a passé 36 heures en garde-à-vue (qui s'est occupé de sa femme handicapée pendant ce temps ?

Et c'est cet homme-là qui est accusé d'homicide volontaire...

A lire en complément

<http://ripostelaique.com/scandale-a-servian-la-victime-agresse-e-sest-defendue-et-a-tue-le-cambrioleur.html>